

Finances publiques : “Sureffectifs et recrutements excessifs demeurent”

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION AVEC AFP

19 décembre 2024



La Chambre régionale des comptes (CRC) a rendu publique une synthèse sur la situation financière des collectivités territoriales de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, qui ont connu “entre 2017 et 2023 une amélioration de leur situation financière”.

Mais “des zones de fragilité” subsistent encore, relève mercredi 18 décembre le président de la CRC en Guadeloupe, Pierre Grimaud. Fin 2019, “26 communes dont 8 de plus de 10 000 habitants étaient placées sous plan de redressement”, rappelle la CRC. Fin 2023, “12 avaient rétabli leurs équilibres”, notent encore les magistrats.

Selon Pierre Grimaud, l’amélioration vient d’un “*dynamisme de la fiscalité*

indirecte". En effet, aux Antilles, la part des impôts directs (notamment fonciers) est moindre que celle de leur équivalent dans l'Hexagone.

"Les impôts locaux ne représentent que 13 % [dans les recettes des communes] contre 22 % au niveau de la France entière", souligne la chambre. L'accroissement des recettes réelles de fonctionnement (+ 19,1 % pour la Guadeloupe) provient essentiellement de "l'octroi de mer" et "des dotations et participations de l'État", ces dernières, ayant, au total augmenté de 11,4 % depuis 2017.

Surtout, la Chambre note un accroissement généralisé "*des recrutements des agents publics à tel point qu'on se retrouve pour 1 000 habitants entre 30 et 40 % d'effectifs en plus que les collectivités équivalentes de l'Hexagone*", a détaillé lors d'une conférence de presse aux Abymes Pierre Grimaud.

Cette évolution intervient malgré le ralentissement démographique, et les recommandations permanentes de maîtrise de ces charges de fonctionnement dans toutes les collectivités.

"Des situations de sureffectifs, de recrutements excessifs déconnectés des besoins identifiés, de défaut d'organisation, d'absence de respect de la durée légale du temps de travail, du paiement indu d'heures supplémentaires et d'astreintes, de régimes indemnitaires irréguliers, demeurent et restreignent considérablement les marges de manœuvre des communes", dénonce le rapport à l'instar des avis budgétaires régulièrement publiés par l'institution.